

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 64 (1976)

Heft: 10

Artikel: Au cinéma : "Néa", ou la faible femme forte

Autor: Guye, Simone

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274624>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Genevois interrogés sur le mariage

Une institution juridique qui ne colle plus à la réalité



Pouvoir marital

Un bon droit de famille doit le plus possible coller à la réalité sociale. Et cette réalité sociale ne comprend pas seulement les comportements effectifs des destinataires des règles de droit, mais encore leurs aspirations et leurs jugements moraux. Les promoteurs de l'idée d'une réforme du droit de la famille estiment qu'il faut réduire, autant que faire se peut, le fossé qui sépare les pratiques et les aspirations des règles de droit.

Tous les couples mariés vivant en Suisse sont soumis aujourd'hui à un régime juridique datant de 1912. Epoque à laquelle est entré en vigueur le Code civil suisse (CCS). Epoque aussi à laquelle le mariage était calqué sur un modèle familial de type patriarcal, issu de la tradition individualiste; instituant la division des rôles, avec le mari comme chef de l'union conjugale et la femme dirigeant le ménage.

Et aujourd'hui? Ce régime juridique s'harmonise-t-il encore à la réalité du mariage vécue par les couples? A cette question, une équipe de juristes, animée par le professeur Jean-François Perrin de l'Université de Genève, s'est efforcée de répondre, dans un essai de sociologie du droit, le premier du genre, du moins en Suisse.

L'objectif de cette enquête: apprendre à ceux qui y ont collaboré les difficultés de la pratique des sciences sociales appliquées au droit.

Son sujet: le droit du mariage.

Son aboutissement: Un rapport de recherches rédigé par le prof. Perrin «Opinion publique et droit du mariage», (Librairie de l'Université Georg & Cie, Genève 1974).

Ainsi que l'explique l'auteur dans l'introduction à son ouvrage, il s'agit d'un travail de recherche qui doit le maximum à l'intérêt investi par ceux qui y ont collaboré, des assistants à la faculté de droit et des avocats-stagiaires, avec le concours

de plusieurs professeurs et l'aide des services publics genevois. Sur la base d'un échantillonnage de 5000 personnes, représentatif de la population de l'agglomération genevoise, fourni par les services techniques du Contrôle de l'habitant de Genève, quelque 500 enquêtes ont été réalisées, sous la forme d'entretiens approfondis, avec des interlocuteurs représentant toutes les couches sociales de la population.

Néanmoins, et même s'il a été dit de cette enquête qu'elle ne concernait que la population d'un canton-ville développé, ses conclusions méritent d'être méditées, au moment où on commence à discuter publiquement de la révision du droit matrimonial.

Aujourd'hui donc, ainsi que l'établissent les conclusions de cette recherche, le schéma traditionnel du mariage instituant la division des rôles entre époux a, dans une très large mesure, perdu son assise dans l'opinion publique.

Le mariage est maintenant davantage un contrat qu'une institution et sa dissolubilité est acceptée.

L'idée du pouvoir marital s'est effondrée, remplacée par l'idée de coopération.

Le régime matrimonial légal de l'union des biens est, de l'avis de la plupart des personnes interrogées, inutilement compliqué. Dans les classes bourgeoises, ce régime qui préconise l'administration des biens matrimoniaux par le mari, est perçu comme une humiliation pour la femme; le régime de la séparation des biens lui est donc préféré. Mais c'est néanmoins l'idée de communauté qui l'emporte dans l'ensemble des couches sociales: sur le plan économique, en effet, le mariage est vite vécu comme une véritable société où tout est géré en commun, en vue du profit commun, avec partage égal des responsabilités, des charges et des profits.

En général, les couples préconisent l'unité conjugale et éprouvent le besoin de la vivre d'une manière extrêmement intense; le besoin aussi de faire prévaloir l'idée de communauté sur leur autonomie individuelle. Ils ont des exigences élevées; mais leur union, une fois leur attente déçue, est plus fragile, d'où le recours relativement fréquent au divorce.

Une tendance nouvelle se manifeste: la famille prend le pas sur l'individu, (alors que dans le CCS fondé sur une dogmatique individualiste, le mot «famille» n'y figure pratiquement jamais). Il en résulte, pour un droit nouveau, moins individualiste, — ce que les experts chargés de la révision du droit matrimonial suisse n'ont pu éviter — un cortège d'incapacités juridiques grevant le statut juridique des époux. Car on ne peut mettre à la fois tout en commun et admettre parallèlement, qu'en cas de rupture menaçante, chacun puisse disposer à sa guise des actifs de la communauté.

Symptôme encourageant méritant d'être souligné, l'écroulante majorité des personnes interviewées au cours de l'enquête ont trouvé qu'elle posait des problèmes intéressants et utiles à résoudre. Elles estiment avoir un véritable droit à être consultées lors de l'élaboration des lois qui touchent d'aussi près les intérêts essentiels de chaque citoyen du pays. Et, ainsi que l'ont mis en évidence les juristes enquêteurs, elles ont manifesté à maintes reprises leur agressivité à l'encontre d'un droit élaboré par les notables.

D'où il en résulte que la nécessité d'une information aussi large que possible correspond à une demande certaine du public, pour autant que les juristes fassent l'effort de parler un langage compréhensible.

Anne-Marie Ley

Congrès international à Genève sur les enfants maltraités

En Suisse, chaque année, estime-t-on, une centaine d'enfants sont hospitalisés pour des blessures non accidentelles. A Genève, le professeur Pierre Ferrier, chef de la clinique universitaire de pédiatrie, signale dix à douze cas par année admis dans son service, dont un à deux suivis de décès, deux à trois conservant des séquelles physiques graves et tous, des séquelles morales considérables. Et, ajoute-t-il, il n'y a pas que les enfants d'âge préscolaire qui soient victimes de ce genre de sévices; il y a les plus âgés, il y a aussi ceux qui sont l'objet de relations incestueuses. Il y a encore les enfants mal acceptés qui manquent d'amour et ceux qui sont durement touchés par la violence des mots.

Le problème dans notre pays, a-t-il précisé lors d'une conférence de presse, n'est pas nié. Mais les médecins qui constatent des blessures non accidentelles se contentent de les soigner et transmettent le dossier aux services de protection de l'enfance.

Le professeur genevois et son patron, le professeur américain C. Henry Kempe de Denver (Colorado) chez qui il a effectué un stage, tous deux particulièrement sensibilisés à ce problème social, ont organisé, avec le professeur Michel Mancieux de Paris, un Congrès international sur les enfants victimes de sévices ou de négligence qui s'est déroulé à Genève au siège de l'Organisation mondiale de la Santé, du 20 au 22 septembre.

Un battage publicitaire méthodique a été effectué auprès du corps médical dans de nombreux pays du monde: quelque 300 personnes — médecins, juristes, travailleurs sociaux — ont pris le chemin de Genève, dont une forte majorité d'Américains, un important contingent des pays anglophones, quelques représentants de pays d'Europe occidentale, dont peu de Suisses.

Les participants sont tous tombés d'accord sur quelques points capitaux.

Mieux vaut prévenir que guérir. Des travaux de recherche menés aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en France ont montré qu'il est possible de détecter déjà à la Maternité les familles «à risques», simplement en observant l'attitude

de la mère, et du père, au moment de la naissance de l'enfant. Une réaction d'hostilité vis-à-vis du nouveau-né, ainsi que d'autres facteurs tels que l'enfance malheureuse des parents, leur insécurité affective ou sociale sont des indices permettant de supposer que de telles familles ont besoin d'être particulièrement soutenues.

Et ce soutien, personne n'est en mesure de l'assumer seul: il est devenu essentiel de créer des équipes multidisciplinaires où médecins, psychologues, infirmières, travailleurs sociaux, juges et services de police, travailleurs bénévoles aussi, collaborent, que ce soit dans le domaine de l'aide aux familles en crise ou dans celui de la formation des parents à leurs tâches éducatives. Aux Etats-Unis, au Canada, en Nouvelle-Zélande ou en Grande-Bretagne, diverses solutions sont proposées et l'échange de vues dans ce domaine a été particulièrement fructueux. De même, aux Pays-Bas, les médecins traitants ont la possibilité de recourir à un «médecin confidentiel» qui fournit conseils et assistance, recueille une documentation et suit, avec une équipe de travailleurs sociaux et de juristes, les cas qu'on lui a signalés, ceci en plus de son travail quotidien.

Dans le domaine juridique enfin, si différents pays choisissent des priorités différentes, la tendance est néanmoins d'augmenter les droits de l'enfant, de suivre celui-ci dès sa naissance, d'aider les parents, de suppléer, dans une situation pathologique, à leurs carences par un soutien personnalisé, voire même d'instituer la possibilité d'un «divorce» entre enfants et parents, analogue au divorce entre conjoints qui ne s'entendent plus.

Des voix se sont aussi fait entendre, en particulier celle d'une femme médecin et juriste, féministe militante, pour condamner à la fois la société industrialisée occidentale d'aujourd'hui et la famille nucléaire en tant que lieu de violence où les forts terrorisent les faibles, parce qu'ils se sentent tellement seuls, tellement éloignés des valeurs humaines dans un monde cruellement compétitif.

Anne-Marie Ley

Salon des Arts Ménagers Genève - 27.10-7.11 1976

Stand «FEMMES SUISSES»

Vers un mariage d'égal à égal

Achetez notre brochure

UNE DOCUMENTATION NECESSAIRE
A TOUTE FEMME CONSCIENTE
DE SES RESPONSABILITES
COMME FEMME, EPOUSE, MERE.

Alliance de sociétés
féminines suisses



Au cinéma: «NÉA», ou la faible femme forte

L'amour vu à travers «Néa», le dernier film de Nelly Kaplan: une grande affaire qui mérite bien quelques remarques.

J'ai trouvé exemplaire l'héroïne de «Néa», qui ne s'appelle d'ailleurs pas Néa mais Sybille.

Cette Sybille, se dit-on au début du film, ne va pas se laisser bêtement marcher sur les pieds. En voilà une qui va renouveler le genre, que diable. Une qui sait ce qu'elle veut. A seize ans, c'est déjà un vrai chef! Belle comme le jour et d'une intelligence très au-dessus de la moyenne, sûre d'elle et en plus, auteur précoce d'un grand roman érotique, un peu sorcière sur les bords, et quoi encore? Sybille n'a pas le moindre complexe à avoir et elle n'en a

pas en effet. Elle donne des conseils à sa propre mère. Absolument tout pour réussir et nous montrer comment on ne se laisse pas prendre au piège.

Notre Sybille (incarner par l'excellente comédienne Ann Zacharias) jette donc son dévolu sur un homme sûr, Axel (Samy Frey en très séduisant libraire-éditeur). Car pour mener à bien son roman érotique, elle a évidemment besoin d'une première expérience concrète, c'est la moindre des choses. Tu me plais - je te plais? Allons-y gaiement! Homme moderne lui aussi, Axel est à la hauteur de la situation; car soit dit en passant, la méthode autoritaire de Sybille aurait pu rendre impuissant un régiment de hussards.

A partir de là, tout se complique. Sybille tombe amoureuse de son premier homme, comme la midinette de toujours. C'est aussi bête que ça... Super-femme ou pas, émanée ou pas, elle perd la tête comme tout le monde, et souffre d'une jalousie à la mesure de son caractère entier. Elle avait exigé une simple expérience physique, et déjà elle crie à la trahison. Ah Sybille, si tu te croyais forte...

Pire, elle se venge selon une méthode carrément indigne de ses prétentions à jouer les adultes. La méthode «Papa-maman», le vilain monsieur m'a violée, au secours, il faut le mettre en prison! Super-femme ou vilaine gamine?

On joue sur tous les tableaux. La femme de demain et celle d'aujourd'hui sont-elles finalement pareilles?

Pour achever de nous dérouter, la dernière image de «Néa» nous montre Axel et Sybille réconciliés, s'éloignant en bateau dans la brume, comme dans la plus banale des histoires romantiques.

Alors? Quoi de neuf en amour sinon quelques velléités de se croire plus forte que grand-maman?

La question me semble bien posée par Nelly Kaplan, qui a tiré le scénario du dernier roman d'Emmanuelle Arsan. A ce propos, certains n'ont pas manqué de dire qu'il s'agit d'un film porno. A mon avis, la beauté des images, la qualité des comédies et des dialogues n'autorisent absolument pas ce jugement méprisant.

Simone GUYE

Etes-vous une YUM YUM GIRL?

c'est-à-dire:

- une fille jeune et attractive, qui aime gagner de l'argent.
- Personnalité et caractère agréables

Nous vous offrons:

- Formation complète.
- Travail intéressant dans un cadre jeune et sympathique.

— Salaire en rapport avec le sourire.

Voilà, n'hésitez pas, c'est le job que vous attendez depuis longtemps.

Se présenter au Restaurant X.

Tiré de la presse quotidienne:

Profession d'avenir,
publicité alléchante, non?